

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
13 décembre 2022

PUBLIE LE : 19 DEC. 2022

Délibération n°221213-3 : Ouverture des crédits d'investissement

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le sept décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE Murielle CHARLES-BERETTI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT Romaric LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

LE PECQ / MAREIL-MARLY


Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Mehdi BOUCHEMAMA, Responsable du SIA
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	8
QUORUM	:	9
<i>Délégués présents</i>	:	10
<i>Pouvoirs</i>	:	2
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	12

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**RAPPORTEUR** : Le Président**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**CONSIDERANT** que dans l'attente du budget primitif 2023, l'exécutif peut donc, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits pour chaque opération de compte de tiers ouverts au budget de l'exercice précédent.**LE COMITE,**Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,****AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur chaque compte de tiers au budget 2022 pour chaque opération de compte de tiers, ce qui représente les montants suivants :

	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire 2022	Décisions Modificatives	Total Budget 2022	Crédits pouvant être ouverts art 1612-1 CGCT
	A		B	C=A+B	=C/4
4581 45812 DEPENSES OPERATION TVX BASSIN CORBIERE LE PECQ	-	4 200 000,00	-	4 200 000,00	1 050 000,00
4581 45811 DEPENSES OPERATION TVX BASSIN PORT MARLY	-	215 000,00	-	215 000,00	53 750,00
4581 45813 DEPENSES OPERATION TVX POSTE FONDERIE	-	200 000,00	60 000,00	260 000,00	65 000,00
4581 45814 DEPENSES OPERATION TRAITEUR ODEURS	-	180 000,00	- 180 000,00	-	-
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-	4 795 000,00	- 120 000,00	4 675 000,00	1 168 750,00
TOTAL	-	4 795 000,00	- 120 000,00	4 675 000,00	1 168 750,00

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le *16/12/2022*
Transmis en préfecture et affiché le *19/12/2022***Isabelle DE TONQUEDEC**
Secrétaire de séance**Pour Extrait Conforme**

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal